

## AVIS D'APPEL A PROPOSITIONS DU PROJET VOIX ET LEADERSHIP DES FEMMES (VLF) AU BENIN POUR LE FINANCEMENT DES ORGANISATIONS DE DEFENSE DES DROITS DES FEMMES

### FONDS D'INNOVATION

#### I. Contexte :

Au Bénin, les inégalités de genre restent encore très fortes et se traduisent dans les rapports de force dont le lot quotidien reste la violence à l'égard des femmes et des filles. La population du pays vit en majorité dans des conditions de pauvreté extrême, compromettant ainsi les changements remarquables des normes socioculturelles et traditionnelles liées aux rapports de genre. On note globalement une faible représentativité des femmes dans les instances de prise de décision, un faible leadership des jeunes filles et garçons dans les mécanismes de gestion de la chose publique et une faible capacité organisationnelle et financière des organisations de défense des droits des femmes.

Oxfam est présente au Bénin depuis 1985 et intervient auprès de ses partenaires locaux pour la mise en œuvre des projets et programmes de développement axés sur le combat des femmes et des jeunes contre les inégalités sociales et la pauvreté. En lien avec ses convictions, Oxfam met en œuvre le projet « **Voix et leadership des femmes-Bénin** » (**VLF-Bénin**) qui est financé grâce au soutien du gouvernement du Canada agissant par l'entremise d'Affaires mondiales Canada. Ce projet s'intègre dans le cadre de la Politique d'aide internationale féministe du Canada (FIAP) qui aborde six éléments principaux : i) promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles ; ii) dignité humaine ; iii) une croissance qui fonctionne pour tout le monde ; iv) l'environnement et l'action climatique ; v) une gouvernance inclusive ; vi) paix et sécurité.

Le projet « **Voix et Leadership des Femmes au Bénin** » (VLF) a pour objectif stratégique **l'amélioration de la jouissance des droits humains pour les femmes et les filles, ainsi que le progrès de l'égalité entre les sexes au Bénin**. Il ciblera les Organisations de Défenses des Droits des Femmes (ODDF) et les mouvements locaux de femmes qui travaillent à renforcer le pouvoir des femmes et des filles.

Pour atteindre son but, le projet se fixe trois objectifs :

- Améliorer la gestion et la viabilité des organisations locales de femmes du Bénin, en particulier des organisations représentant des femmes et des filles vulnérables et marginalisées avec l'intégration d'approches innovantes à leurs programmes ;
- Améliorer la qualité des prestations de services des organisations de défense des droits des femmes pour faire progresser l'égalité entre les sexes au Bénin, incluant des approches innovantes ;

- Améliorer l'efficacité des plateformes, des réseaux et des alliances de défense des droits des femmes nationaux et infranationaux afin de faire changer les politiques sexospécifiques et contribuer à leur mise en œuvre.

Cette initiative propose la mise en place de mécanismes de financement afin de renforcer les capacités des Organisations de Défense des Droits des Femmes (ODDF). Au titre des mécanismes de financement figure un fonds de l'innovation qui sera mis à disposition de sept (07) ODDF qui initieront 7 projets pilotes pour tester différentes approches innovantes. Ce fonds opérationnalise l'un des résultats intermédiaires du projet à savoir « **Améliorer la prestation de programmes et de services de qualité des organisations de défense des droits des femmes pour faire progresser l'égalité entre les sexes au Bénin, incluant par le biais d'approches innovantes : 1200** ».

C'est à ce titre qu'Oxfam lance le présent avis.

## II. Objectifs du fonds de l'innovation

Le présent avis à propositions vise à soutenir la mise en œuvre de 7 initiatives innovantes au Bénin et à contribuer à la valorisation, la vulgarisation ou la mise à l'échelle d'un ou deux projets pilotes innovants. Ces innovations doivent porter sur des approches d'intervention visant l'autonomisation des femmes et des filles et la défense de leurs droits. Des critères d'innovation ont été définis et un comité sera mis en place afin d'étudier et apprécier le caractère innovant des initiatives à soutenir. Pour le projet VLF, l'innovation c'est l'action de créer quelque chose de nouveau dans un domaine particulier.

Dans le cadre de cet avis à propositions l'innovation est définie comme l'élaboration ou l'adoption de nouveaux modèles de gestion, de nouvelles pratiques en matière de politique, de nouveaux comportements, de nouvelles technologies et de nouveaux moyens d'assurer la prestation des services et des produits. Dans le contexte de ce projet, l'innovation peut faire référence à toutes les solutions susceptibles de permettre aux femmes et aux filles de jouir pleinement de leurs droits et de voir progresser l'égalité entre les sexes au Bénin, et cela, de façon plus efficace et efficiente par le biais de nouvelles approches d'intervention.

De façon opérationnelle, l'innovation est un processus inclusif qui génère, améliore l'existant et/ou opère un changement en profondeur en termes de manière de faire, d'outils accessibles y compris les nouvelles technologies de l'information, avec des mécanismes d'adaptation à visage humain et féministe.

Exemples de type d'innovation pour le VLF :

1. Meilleures stratégies d'inclusion des femmes et des filles vivant avec handicap ;
2. Le plaidoyer direct auprès d'acteurs des instances de prise de décisions pour l'application des Politiques et Lois sexospécifiques ;
3. Renforcement des alliances et des réseaux pour la transformation des normes sociales nuisibles aux femmes et aux filles ;
4. Accompagnement des femmes et des jeunes filles dans l'affirmation de leur leadership à l'école de la politique ;
5. Masculinité positive au service du genre.

### **III. Critères d'admissibilité des ODDF/ réseaux d'organisations de défense des droits des femmes**

Les initiatives peuvent avoir une envergure locale ou nationale avec une priorisation des zones défavorisées. Les initiatives devront être des interventions d'une durée de 6 mois à 18 mois au maximum, répondant aux critères d'admissibilité des organisations de défenses des droits des femmes et critères de sélection des propositions ci-dessous.

#### **Les ODDF ciblés par cet appel :**

#### **Les ODDF doivent répondre aux critères ci-dessous :**

- ✓ Être une ODDF ou un réseau d'ODDF à but non lucratif de défense des droits de femmes légalement constituée disposant d'une reconnaissance légale (numéro d'enregistrement), d'une adresse physique avec un compte bancaire au Bénin au nom de l'organisation et opérant sur le territoire béninois ; ou, dans le cas d'organisations en cours de constitution, avoir une organisation légalement constituée qui la marraine ;
- ✓ Être une ODDF ou un réseau d'ODDF ayant une expérience d'au moins 1 an démontrée en faveur de l'égalité des genres, la promotion des droits des femmes/filles et du renforcement du pouvoir des femmes/filles;
- ✓ Avoir au minimum deux années d'existence, une mission et une vision alignées avec l'objectif de l'appel ;
- ✓ Être une ODDF ou un réseau d'ODDF dirigées par une femme ou dont le bureau exécutif est composé uniquement de femmes (ou au moins à 80% de femmes) (situation d'organisations composées de femmes et d'hommes par exemple) ;
- ✓ Être une ODDF ou un réseau d'ODDF qui tient régulièrement ses instances de gouvernement conformément à ses statuts ;
- ✓ Être une ODDF ou un réseau d'ODDF non partisan œuvrant dans le domaine des droits de la personne et particulièrement les droits des femmes/filles, de l'égalité des genres et du renforcement du pouvoir des femmes et des filles ;
- ✓ Disposer d'un compte bancaire au nom de l'ODDF, du réseau, ou au nom d'une organisation qui assure l'imputabilité du projet ;
- ✓ Avoir un rayonnement national, départemental ou communal de ses activités ;
- ✓ Avoir une expérience de gestion de fonds et de projets d'actions collectives ;
- ✓ Ne pas soumettre plus d'une initiative à la fois.

#### **Critères de sélection des propositions**

- 1) L'initiative s'inscrit dans l'objectif 2 du projet VLF à savoir : l'Amélioration de la prestation de programmes et de services de qualité des organisations de défense des droits des femmes pour faire progresser l'égalité entre les sexes au Bénin, incluant par le biais d'approches innovantes ;
- 2) Les financements à travers le fonds d'innovation seront alloués uniquement aux propositions ciblant les droits des femmes ou des filles et l'égalité des genres ;

- 3) L'initiative apporte une réponse novatrice et pertinente aux besoins des femmes et des filles en raison de leur statut dans le couple, la famille, la société, le milieu de travail, le milieu scolaire et des normes sociales qui leur sont défavorables ;
- 4) L'initiative est fondée sur des résultats visibles et rapides qui améliorent concrètement la condition des femmes, leur accès à l'information et à des services adaptés, et/ou la prise en compte par les services publics des besoins spécifiques des femmes et des filles ;
- 5) L'initiative présente une cohérence entre les résultats escomptés, les activités proposées, les ressources chargées de sa mise en œuvre et le budget ;
- 6) Le fonds d'innovation servira au financement partiel ou total d'activités dont le budget ne doit pas excéder dix millions (10.000.000) Francs CFA, soit vingt-trois mille six cent cinquante-cinq (23.655) Dollars Canadiens.
- 7) Le projet propose un calendrier des activités à réaliser sur une période de six (6) à dix-huit (18) mois.
- 8) Toute activité financée à travers le fonds d'innovation sera gérée dans le cadre d'un protocole d'entente établi entre OXFAM Bénin à travers le projet VLF et la structure concernée.

### **Nature des initiatives, activités et dépenses admissibles**

Exemples de secteurs d'activités pouvant faire l'objet de propositions :

- ✓ Activités innovantes répliquables (faisabilité de la mise à l'échelle) et autres initiatives dont la nature peut être :
  - SSRM (santé sexuelle reproductive et maternelle) ;
  - Education (par exemple scolarisation des jeunes filles ayant un handicap) ;
  - Violence basée sur le genre (VBG) ;
  - Leadership féminin (femme engagée en politique) ;
  - Participation des femmes aux décisions budgétaires (femmes et suivi budgétaire) contribuant à améliorer la budgétisation sensible au genre ;
  - Solution prenant en compte les besoins des femmes rurales ;
  - Accès aux services essentiels des femmes vivant avec un handicap (insertion socio-professionnelle) ;
  - Vulgarisation du code de la famille (droits des enfants orphelins, allocation des biens du défunt à la veuve pour les enfants) ;
  - Femmes/filles stigmatisées/marginalisées (veuves, dites sorcières, autres formes de vulnérabilité et les minorités sexuelles...) ;
  - Insertion socio-professionnelle des jeunes femmes vulnérables ;
  - Activités de communication, sensibilisation, banderole, publications et visibilité ;
  - Activités de radiodiffusion et télédiffusion ;
  - Services juridiques ;
  - Activités liées à la recherche/action.

### **Types de projets non éligibles au fonds d'innovation**

- ✓ Les projets de construction d'organisations de femmes ou d'infrastructures de toutes sortes ainsi que les projets à vocation culturelle ;
- ✓ Les projets à caractère d'urgence, d'infrastructures médicales et sanitaires ;

- ✓ Tout projet de développement économique à caractère purement lucratif, y compris agricole ; achat de machinerie pour une activité génératrice de revenu ;
- ✓ Les projets à caractère religieux ;
- ✓ Loyer ou autres coûts récurrents ;
- ✓ Achat de véhicule.

#### ❖ **Processus de sélection des initiatives**

##### **Étape 1 : Éligibilité et examen des dossiers complets**

- ✓ Vérification de l'éligibilité de l'ODDF à travers la conformité des dossiers de soumission ;
- ✓ Sélection préliminaire suite à l'examen des dossiers complets ;
- ✓ Information des organisations présélectionnées.

##### **Étape 2 : Due diligence**

- ✓ Vérification sur le terrain des informations fournies par les ODDF dans leur dossier de soumission ;
- ✓ La due diligence conduite par une équipe composée du personnel d'Oxfam et des membres du comité de sélection sera faite avant la sélection finale des initiatives à financer.

##### **Étape 3 : Sélection finale des organisations lauréats.**

- ✓ La sélection finale se fera à la fois sur la base des dues diligences et de l'évaluation du dossier complet de soumission en tenant compte critères se rapportant à l'expérience, au domaine d'intervention, au contenu technique des propositions et à la pertinence de l'innovation du projet soumis ;
- ✓ Pour ce faire, une grille d'analyse des dossiers soumis sera produite pour appuyer la sélection des initiatives qui sera assurée par un comité de sélection indépendant mis en place.

##### **Étape 4 : Signature des contrats**

- ✓ Oxfam signera des contrats avec les ODDF sélectionnées.

#### **IV. Présentation du dossier**

Les dossiers des organisations/ réseaux appliquant pour le fonds d'innovation devront inclure :

- ✓ Formulaire de candidature (Annexe 1) ;
- ✓ Formulaire du document projet (Annexe 2) ;
- ✓ Cadre logique du fonds d'innovation (Annexe 3) ;
- ✓ Formulaire de Budget Innovation (Annexe 4) ;

- ✓ Documents légaux (statuts de l'ODDF, les Procès-verbaux des deux dernières Assemblées Générales, liste des membres du bureau exécutif et du Conseil d'Administration) ;
- ✓ Deux derniers rapports narratifs et financiers annuels de l'organisation ;
- ✓ Deux derniers budgets annuels de l'organisation (fonctionnement et activités) et sources de financement ;
- ✓ Relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- ✓ Attestation à jour de l'affiliation à la Maison de la Société Civile (MdSC) ;
- ✓ Statuts et règlement intérieur ;

Tous les formulaires de candidature, du document projet, du cadre logique et du budget sont disponibles en ligne via ce lien : [Formulaire Candidature Fonds d'Innovation VLF](https://bit.ly/2XMKZcE) ou <https://bit.ly/2XMKZcE>

## V. Dépôt des dossiers

Les dossiers de candidature doivent être envoyés exclusivement par mail à l'adresse suivant : [benin.oxfamqc@oxfam.org](mailto:benin.oxfamqc@oxfam.org)

*Il convient de préciser que seules les ODDF présélectionnées seront invitées à déposer leur dossier complet.*

*La mention « **Soumission au Fonds d'innovation du projet VLF au Bénin** » devra figurer dans l'objet du mail de transmission.*

*Toute demande de clarification peut être adressée par courrier électronique à l'adresse e-mail [benin.oxfamqc@oxfam.org](mailto:benin.oxfamqc@oxfam.org)*

### I. Date limite

*Date limite et dépôt des dossiers : **Vendredi 29 Octobre 2021 à 17 heures 00.***

#### NB :

- ✓ Pour respecter le contexte actuel du Covid-19, les ODDF et les réseaux d'ODDF intéressés par le présent appel sont invitées à minimiser les risques liés à cette pandémie lors du montage de leur dossier de soumission.
- ✓ Oxfam au Bénin ainsi que Affaires Mondiales Canada se réservent le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent avis à propositions.

Ce projet est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement fédéral du Canada agissant par l'entremise d'Affaires Mondiales Canada.



Global Affairs  
Canada

Affaires mondiales  
Canada